



## ANNONCES - MAI 2026

<b>Samedi 2 mai :</b> <b>Saint Athanase, évêque, confesseur et docteur</b> 3 <sup>ème</sup> classe - 1 <sup>er</sup> samedi du mois	10h30 <b>11h00</b>	Confessions et chapelet <b>Messe basse</b>	
<b>DIMANCHE 3 mai :</b> <b>4<sup>ème</sup> dimanche après Pâques</b> 2 <sup>ème</sup> classe	8h00 <b>8h30</b> 9h30 <b>10h00</b>	Confessions <b>Messe basse</b> Confessions et chapelet <b>Grand-Messe</b>	
<b>Mardi 5 mai :</b> <b>Saint Pie V, Pape et confesseur</b> - 3 <sup>ème</sup> classe	18h45	Messe basse	17h30 : catéchisme pour enfants
<b>DIMANCHE 10 mai :</b> <b>Solennité de Sainte Jeanne d'Arc, Vierge, Patronne secondaire de la France</b> <b>5<sup>ème</sup> dimanche après Pâques</b> - 2 <sup>ème</sup> classe	8h00 <b>8h30</b> 9h30 <b>10h00</b>	Confessions <b>Messe basse</b> Confessions et chapelet <b>Grand-Messe</b>	
<b>Mardi 12 mai :</b> <b>Saints Nérée, Achille et Pancrace, martyrs, Sainte Domitille</b> , - 3 <sup>ème</sup> classe	18h45	Messe basse	17h30 : catéchisme pour enfants
<b>Judi 14 mai :</b> <b><u>ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST</u></b> 1 <sup>ère</sup> classe	8h00 <b>8h30</b> 9h30 <b>10h00</b>	Confessions <b>Messe basse</b> Confessions et chapelet <b>Grand-Messe</b>	<b>FÊTE D'OBLIGATION</b>
<b>DIMANCHE 17 mai :</b> <b>Dimanche après l'Ascension</b> 2 <sup>ème</sup> classe	8h00 <b>8h30</b> 9h30 <b>10h00</b>	Confessions <b>Messe basse</b> Confessions et chapelet <b>Grand-Messe</b>	
<b>Mardi 19 mai :</b> <b>Saint Pierre Célestin, Pape et confesseur</b> <i>Mémoire de sainte Pudentienne, vierge</i> 3 <sup>ème</sup> classe	18h45	Messe basse	17h30 : catéchisme pour enfants <b>19h30 : Catéchisme pour adultes</b>
<b>DIMANCHE 24 mai :</b> <b><u>DIMANCHE DE LA PENTECÔTE</u></b> 1 <sup>ère</sup> classe	8h00 <b>8h30</b> 9h30 <b>10h00</b>	Confessions <b>Messe basse</b> Confessions et chapelet <b>Grand-Messe</b>	
<b>Mardi 26 mai :</b> <b>Mardi de Pentecôte</b> 1 <sup>ère</sup> classe	18h45	Messe basse	17h30 : catéchisme pour enfants
<b>Dimanche 31 mai :</b> <b>Fête de la Très Sainte Trinité</b> <i>Mémoire : 1<sup>er</sup> dimanche après la Pentecôte</i> 1 <sup>ère</sup> classe	8h00 <b>8h30</b> 9h30 <b>10h00</b>	Confessions <b>Messe basse</b> Confessions et chapelet <b>Grand-Messe</b>	<b>Première Communion</b>

# La dévotion réparatrice aux cinq premiers samedis du mois



Après les six apparitions de 1917 à Fatima, au Portugal, à Lucie, François et Jacinthe, la Vierge Marie apparut de nouveau à Lucie à Pontevedra en Espagne, les 10 décembre 1925 et 15 février 1926, alors qu'elle était religieuse chez les sœurs Dorotheés.

Ces apparitions avaient été annoncées le 13 juillet 1917 à Fatima : la Vierge avait dit qu'elle reviendrait pour demander deux choses afin d'éviter de grands châtiments au monde : « *la consécration de la Russie à son Cœur Immaculé et la communion réparatrice des premiers samedis du mois* ».

Lors de l'apparition du 10 décembre 1925, la Vierge, accompagnée de l'Enfant Jésus, montra à Lucie son Cœur entouré d'épines, symbole des blasphèmes et des ingratitude des hommes. Elle demanda que les fidèles pratiquent, pendant cinq mois consécutifs, une dévotion particulière en réparation, promettant les grâces nécessaires au salut à l'heure de la mort.

## Notre-Dame énonce donc clairement les cinq conditions pour bien pratiquer cette dévotion réparatrice le premier samedi de chaque mois :

- **avoir l'intention de réparer** les offenses faites au Cœur Immaculé de Marie. C'est l'essentiel de la dévotion.
- **la confession**, le jour même ou dans les huit jours avant ou après. L'Enfant Jésus précisa le 15 février 1926 qu'elle peut même être faite au-delà de ce délai, à condition d'être en état de grâce le premier samedi. Il convient de formuler l'intention réparatrice dans son cœur ou oralement à son confesseur. Si cette intention a été oubliée, elle peut être formulée lors de la confession suivante.
- **la communion**, offerte en réparation pour tous les péchés, blasphèmes et offenses contre le Cœur Immaculé de Marie.
- **un chapelet**, offert à cette même intention. Attention : il n'est aucunement demandé un chapelet médité, et il faut savoir qu'un tel chapelet ne remplacerait pas le quart d'heure de méditation.
- **une méditation d'un quart d'heure**, qui peut porter sur les quinze mystères du Rosaire ou sur une vertu des mystères, pour « *tenir compagnie* » à la Sainte Vierge. Attention : pour répondre à la demande exacte de la Sainte Vierge, ce quart d'heure de méditation doit être accompli en dehors du temps durant lequel on récite le chapelet.

**Ajustement possible** : Si, pour de justes motifs, un fidèle ne peut pas accomplir la dévotion le premier samedi, Notre-Seigneur a précisé que la pratique peut être reportée au **dimanche suivant**, avec l'accord d'un prêtre.

Cette possibilité concerne non seulement la confession et la communion, mais aussi la récitation du chapelet et le quart d'heure de méditation.

## Pourquoi cinq premiers samedis ?

Le 29 mai 1930, Notre-Seigneur précisa à Lucie que les cinq samedis réparent cinq types de blasphèmes et d'offenses qui blessent le Cœur Immaculé de Marie :

- Les blasphèmes contre l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.
- Les blasphèmes contre sa Virginité perpétuelle.
- Les blasphèmes contre sa Maternité divine, en refusant de la reconnaître comme Mère des hommes.
- Les blasphèmes visant à mettre dans le cœur des enfants l'indifférence, le mépris ou la haine à l'égard de cette Mère Immaculée.
- Les offenses commises contre ses saintes images.

## La grande promesse

Notre-Dame a promis d'assister à l'heure de la mort ceux qui pratiqueront fidèlement cette dévotion cinq premiers samedis consécutifs, en leur obtenant toutes les grâces nécessaires au salut de leur âme.